

Image not found or type unknown



## Ecoulement eaux pluviales

Par **aurecor**, le **25/03/2014** à **19:31**

Bonjour  
J'ai acheté aux beaux jours un appartement situé au 2ème étage, dans un immeuble en copropriété de 3 étages.  
Or il s'avère que l'immeuble n'a pas de gouttières et que l'eau de pluie tombe du toit avec fracas sur mon balcon jusqu'à m'éclabousser tout le balcon ainsi que mes vitres.  
Mon balcon est toujours mouillé et sale.  
Quel recours puis-je avoir ? Il me semble que les eaux de pluie ne doivent pas s'écouler chez quelqu'un mais sur la voie publique par le biais de gouttières ou bien je me trompe ?  
Y-a-t-il obligation de gouttières de la part du constructeur ? Sur quel texte m'appuyer et à qui m'adresser ?  
Je vous remercie de votre réponse, Bien cordialement.